

Communiqué de presse

Luxembourg, le 4 octobre 2021

Stratégie de l'UE pour les forêts: des résultats positifs mais limités

Bien que la couverture forestière dans l'UE ait augmenté ces 30 dernières années, l'état des forêts se dégrade. Des pratiques de gestion durable sont essentielles pour y préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique. Un rapport spécial de la Cour des comptes européenne, qui dresse le bilan de la stratégie 2014-2020 de l'UE pour les forêts et celui des politiques clés de l'Union en la matière, souligne que, dans les domaines où celle-ci dispose de pleines compétences pour agir, la Commission européenne aurait pu prendre des mesures plus fortes pour contribuer à la protection des forêts européennes. Davantage d'efforts auraient ainsi pu être consentis pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et faire en sorte que les mesures forestières au titre du développement rural soient davantage ciblées sur la biodiversité et le changement climatique.

Les fonds prévus dans le budget de l'Union pour les zones forestières sont nettement moins élevés que ceux alloués à l'agriculture, et ce même si la superficie couverte par les forêts et celle utilisée à des fins agricoles sont pratiquement identiques. Les financements européens en faveur de la foresterie représentent moins de 1 % du budget de la PAC; ils visent avant tout à soutenir des mesures de conservation ainsi que la plantation d'arbres et la restauration de forêts. L'UE octroie 90 % de ces financements par l'intermédiaire du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

«Les forêts de l'UE sont multifonctionnelles et servent des objectifs environnementaux, économiques et sociaux. La fixation de limites écologiques, par exemple concernant l'exploitation forestière à des fins énergétiques, est toutefois en cours», a déclaré M. Samo Jereb, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Les forêts peuvent constituer d'importants puits de carbone et nous aider à réduire les effets du changement climatique, tels que les incendies de forêt, les tempêtes, les sécheresses et la perte de la biodiversité. Mais elles le peuvent uniquement si elles sont en bon état. Il incombe à la Commission européenne et aux États membres d'intensifier leurs actions pour assurer la résilience des forêts».

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site <u>eca.europa.eu</u>.

ECA Press

Les auditeurs ont constaté que si les politiques clés de l'UE visent bien à préserver la biodiversité et à lutter contre le changement climatique dans les forêts européennes, leur impact est limité. Par exemple, bien que le règlement sur le bois interdise la mise sur le marché européen de bois récolté illégalement et de ses produits dérivés, l'exploitation forestière illégale persiste. L'application du règlement par les États membres est lacunaire et des contrôles efficaces, y compris par la Commission, font défaut. La télédétection (données d'observation de la Terre, cartes et photographies géolocalisées) présente un fort potentiel, en permettant de surveiller de grandes superficies à moindre coût. Pourtant, la Commission n'en fait pas un usage systématique.

L'UE a adopté plusieurs stratégies visant à remédier au mauvais état des forêts européennes en matière de biodiversité et de conservation. Les auditeurs jugent toutefois problématique la qualité des mesures de conservation en faveur des habitats forestiers. Bien que 85 % des évaluations des habitats protégés concluent à un état de conservation mauvais ou médiocre, la plupart des mesures examinées visent le maintien plutôt que le rétablissement de l'état de conservation. Dans certains projets de boisement, les auditeurs ont relevé des zones de monoculture, alors qu'un mélange de cultures aurait contribué à améliorer la biodiversité et la résilience aux tempêtes, aux sécheresses et aux organismes nuisibles.

Le rapport conclut que les mesures de développement rural ont eu des effets limités sur la biodiversité des forêts et leur résilience au changement climatique, notamment en raison des dépenses modestes qui y sont consacrées (dans la pratique, 3 % de l'ensemble des dépenses relevant du développement rural) et de faiblesses dans la conception des mesures. La simple existence d'un plan de gestion forestière – l'une des conditions pour bénéficier d'un financement du Feader – n'est pas véritablement une garantie que ce financement ciblera des activités écologiquement durables. Par ailleurs, le système commun de suivi de l'UE ne permet pas d'évaluer les effets des mesures forestières sur la biodiversité ou le changement climatique.

Informations générales

L'UE a adhéré à des accords internationaux (la convention des Nations unies sur la diversité biologique et le programme de développement durable à l'horizon 2030, avec son objectif de développement durable n° 15) et doit par conséquent respecter un certain nombre d'objectifs directement liés à la biodiversité dans les forêts. En outre, les traités de l'Union européenne invitent celle-ci à œuvrer pour le développement durable de l'Europe. Or, le rapport 2020 sur l'état des forêts européennes conclut que de manière générale, celui-ci se dégrade. D'autres rapports et données provenant des États membres confirment cette détérioration.

La Commission a dévoilé la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts en juillet 2021.

Le rapport spécial n° 21/2021 intitulé «Financement de l'UE en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique dans ses forêts: des résultats positifs mais limités» est disponible sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu).

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu-M: (+352) 691 553 547

Vincent Bourgeais: vincent.bourgeais@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502